

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration de l'Université Polytechnique Hauts – De
– France
Séance du 3 juillet 2025**

Étaient présents ou représentés :

Président du conseil d'administration	ARTIBA Abdelhakim
Personnalités extérieures :	GONDY Elisabeth FONTAINE Geoffrey SAYDON Laurence
Collège A des professeurs des universités	ALBERT MERCIER Cyrille DUBAR Laurent DUQUENNOY Marc FERGOMBE Amos LAGAE Véronique
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	BOCQUET Michael MAATI Christine RAHMOUN Jamila SZENDE Lise VERHEYDE François
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	HOUVENAGHEL Stephan URBANIAK Rodolphe OUJLAKH Bahéra VANPOUILLE Caroline
Collège des Usagers	
Membres de droit	Monsieur le représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Lille Monsieur le Directeur général des services
Membres invités	HARMAND Souad , Vice présidente du conseil d'administration HUFTIER Arnaud, Vice-président du conseil d'administration VARAGO Manuel, pour compte rendu
Ont donné pouvoir	DUBOIS Philippe à ARTIBA Abdelhakim ASSE Abdallah à GONDY Elisabeth SEGALA Solange à LAGAE Véronique OLIVEIRA Katia à DUBAR Laurent ENJALBERT Simon à SZENDE Lise MASSA Isabelle à MAATI Christine
excusés	SEGALA DE CORBONNIERES Solange MASSA Isabelle ENJALBERT Simon

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14 H 00.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14h10.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DES SÉANCES DU 13 MARS 2025 ET DU 3 AVRIL 2025

Monsieur le Président présente le relevé de décisions de la séance du 13 mars 2025 et du 3 avril 2025.

En l'absence de remarques,

Décision

Le conseil d'administration à l'unanimité des voix, adopte les relevés de décisions.

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Sortie de l'expérimentation

Le Président laisse la parole au directeur général des services. Il rappelle l'avis favorable du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur à la sortie de l'Université Polytechnique Hauts de France du statut d'établissement public expérimental et à sa transformation en grand établissement.

Par rapport au vote précédent, les modifications concernent essentiellement des modifications de rédaction.

Il rappelle d'une part la procédure d'adoption avec les établissements composantes, et d'autre part, la procédure nationale avec le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère.

La publication du décret de transformation en grand établissement est attendu pour la rentrée de septembre.

Les modifications apportées aux statuts consistent principalement à :

- la création d'une composante de formation dans le domaine des sports, de la santé et des modules transversaux ;
- la fixation d'une limite d'âge pour exercer la fonction de Président,
- l'inclusion comme membres du bureau des directeurs des établissements composantes,
- une identification précise des services partagés entre l'UPHF et l'établissement composante INSA Hauts de France assortie d'une autorité partagée;
- la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens élargie à une pluriannualité entre l'UPHF et les établissements composantes.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité émet un avis favorable sur le projet de décret, adopte le principe de confirmation de la sortie de son statut d'établissement public expérimental et autorise le Président à confirmer la demande de pérennisation des statuts annexés à la présente délibération en grand établissement auprès du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Règlement intérieur

Le Président laisse la parole au responsable du service des affaires juridiques.

Il explique aux membres que les règles électorales ont désormais intérêt à figurer dans le règlement intérieur de l'établissement plutôt que dans les statuts, en raison de la procédure de modification des statuts d'un grand établissement devant se faire par décret en conseil d'État.

I Secteurs électoraux

Pour l'élection des collèges 1, 2 des représentants des enseignants_chercheurs et enseignants et du collège 4 des représentants des usagers, deux secteurs électoraux sont instaurés :

Secteur A : INSA Hauts-de-France, IUT et Institut des Transversalités, des Sports et de la Santé;
Secteur B : ÉSAC de Cambrai, Institut Sociétés et Humanités.

L'appartenance à l'un de ces secteurs pour les personnels relevant des collèges 1 et 2 est déterminée par la structure dans laquelle ils effectuent la majorité du service d'enseignement de référence.

L'appartenance à l'un de ces secteurs pour les usagers est déterminée par la structure qui opère la formation où l'utilisateur est inscrit.

Nul ne peut appartenir à plus d'un secteur. Les électeurs peuvent porter une réclamation relative à un rattachement ou à l'absence de rattachement à un secteur électoral auprès du président de l'UPHF.

Le président de l'UPHF prononce le rattachement ou la modification du rattachement à un secteur électoral après avis du comité électoral consultatif.

II Règles de présentation des listes de candidats

Pour les collèges 1, 2 et 4, les listes de candidats doivent assurer la représentation des secteurs.

Pour les collèges 1 et 2, les listes doivent représenter les 2 secteurs avec l'obligation d'avoir au moins un candidat représentant chaque secteur dans les quatre premiers candidats de la liste.

Pour le collège 4, les listes doivent représenter les 2 secteurs.

Toutefois, en cas d'élection partielle, les candidats doivent appartenir aux secteurs électoraux des personnes qui ont perdu leurs mandats.

Décision

Le conseil d'administration à l'unanimité des voix adopte le règlement intérieur.

Pour : 24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Budget Rectificatif n°2 2025

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le Directeur des affaires financières.

1/ Il présente les autorisations budgétaires et les éléments comptables suivants :

1 086 ETPT sous plafond législatif et 130 ETPT hors plafond d'emplois législatif

139 206 804 € d'autorisations d'engagement dont :

91 919 489 € en personnel
24 164 184 € de fonctionnement
23 123 131 € en investissement

140 295 367 € en crédit de paiement, dont

91 919 489 € en personnel
22 270 983 € de fonctionnement
26 104 895 € en investissement

122 526 500 € en prévision de recettes

-17 768 867 € de solde budgétaire

-20 113 253,80 € de variation de trésorerie

-2 430 482 € de résultat patrimonial

1 496 118 € de capacité d'autofinancement

-12 514 572 € de variation du fonds de roulement

2/ Il présente l'apport de ce budget rectificatif :

Une hausse du résultat prévisionnel de 1 471 531 € ;
Une augmentation de la Capacité d'autofinancement à 1 471 531 € ;
Un apport au Fond de roulement de 888 591 € ;
un niveau de trésorerie 2025 fixé à 14 317 608 €, qui est cependant gagé par les encaissements et décaissements sur opérations pluriannuelles non financées menant à une diminution possible de la trésorerie à -8,4 millions d'euros soit environ à une diminution correspondant à -26 jours de fonctionnement .

Les indicateurs restent positifs mais l'impact des projets pluriannuels est significatif et peut amener l'établissement à des niveaux en-dessous des seuils d'alerte.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité adopte le budget rectificatif numéro 2 de l'exercice 2025.

Pour :24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Tarifs des formations par apprentissage

Le Président donne la parole à monsieur le directeur adjoint du pôle formation qui présente au conseil d'administration les tarifs applicables en Formation par Apprentissage ainsi que les différents niveaux de prise en charge applicables. Il présente au conseil une évolution de la réglementation nationale qui laisse à la charge des entreprises un montant de 750 €. Les niveaux de prise en charge sont adaptés en conséquence.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité, adopte les tarifs applicables en Formation par Apprentissage ainsi que les différents niveaux de prise en charge selon le tableau annexé à la présente délibération.

Pour :24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Diplôme d'Université Aménagement et urgence climatique

Le Président donne la parole au porteur du projet de création d'un Diplôme d'Université intitulé « Aménagement et urgence climatique », porté conjointement par l'Université Polytechnique Hauts de France (UPHF) et le Centre de Valorisation des Ressources Humaines (CVRH) de Valenciennes-Arras, du Ministère de l'Ecologie et de l'Equipement.

Les droits d'inscription à ce diplôme sont fixés à 2 000 euros.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité créé le diplôme .

Pour :24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Élections à la commission des statuts

Monsieur le Président donne la parole au responsable du service juridique. Il expose au conseil que le siège du représentant des personnels administratif est vacant. Un appel à candidature a été lancé.

Une élection est à opérée au séance à partir des candidatures suivantes :

Bahéra OUJLAKH
Rodolphe URBANIAK

Décision

Le conseil d'administration procède au vote parmi les représentants des personnels administratifs :

Bahéra OUJLAKH : 1 voix

Rodolphe URBANIAK : 3 voix.

Monsieur Rodolphe URBANIAK est élu à la commission des statuts.

Élections au conseil du service de santé étudiante

Monsieur le Président donne la parole au responsable du service juridique. Il explique qu'un siège est vacant au conseil du service dans le collège des représentants des personnels

Se présente :

au titre des personnels enseignants : Eric HENRY

Décision

Le conseil d'administration, par un vote uninominal, élit au titre des personnels enseignants :

Eric HENRY

Pour : 24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Ajout à la campagne d'emplois 2025

Monsieur le Président donne la parole à madame la directrice des ressources humaines.

Suite à l'avis favorable du comité social d'administration du 19 juin 2025, il est ajouté à la campagne d'emploi 2025:

- le recrutement d'une chaire de professeur junior : « Fluides Complexes pour le Refroidissement des Systèmes Électriques »
- le recrutement de la chaire « Matériaux multifonctionnels Dédiés aux applICations actionneurs et capteurs IntelligentS » (chaire non pourvue en 2024)

Décision

Le conseil d'administration à la majorité adopte la modification à la campagne d'emploi.

Pour : 24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Revalorisation de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise IFSE pour la catégorie A

Monsieur le Président donne la parole au Directeur Général des Services qui présente le nouveau régime indemnitaire applicable au 1er janvier 2025 pour les personnels administratifs de catégorie A.

Il rappelle les cibles nationales à atteindre en 2027. L'établissement a tout d'abord revalorisé les catégories B et C qui ont déjà atteint les cibles, et même dépassé ces cibles pour la filière bibliothèque.

La revalorisation pour les catégories A permet ici d'atteindre la moitié de la cible 2027 pour un coût de 38 000 euros. Les années à venir verront l'atteinte finale de la cible 2027 fixée par des références nationales dans le but d'une égalité de traitement entre filières et catégories.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité, adopte le régime indemnitaire « Indemnités de Fonction, de Sujétions et d'Expertise IFSE » selon le document annexé à la présente délibération.

Pour :24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Rapport Social Unique 2024

Le Président donne la parole au responsable du projet. Elle présente le rapport social unique 2024 de l'Établissement Public Expérimental, suite à l'avis favorable du Comité Social d'Administration en date du 19 Juin 2025. Parmi les tendances, il ressort que parmi les personnels promouvables à un avancement, tous ne déposent pas un dossier d'avancement. Un travail de communication est à faire.

Il est constaté également une progression de 24 % du nombre d'agents contractuels embauchés sur projets. Le nombre d'enseignant chercheur comparé au nombre total des personnels est un indicateur à améliorer, eu égard aux comparaisons nationales.

Enfin, la parité entre les femmes et les hommes est également un objectif à stabiliser.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité adopte le rapport social unique de l'année 2024.

Pour :24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Convention de subvention pour l'amicale du personnel

Monsieur le Président donne la parole à la responsable de l'association. Elle présente une demande de subvention de 30 000 euros (trente mille euros) à l'association « amicale du Personnel » au titre du soutien aux activités culturelles et sociales du personnel de l'établissement (INSA et UPHF). L'objectif est d'améliorer les services rendus aux adhérents de l'amicale

Décision

Le conseil d'administration à la majorité attribue une subvention de 30 000 euros et approuve la convention d'objectifs

Pour :24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Convention de subvention pour l'association sportive

Monsieur le Président donne la parole au responsable de l'association. Il présente une subvention complémentaire de de 15 000 euros au titre de l'année 2024 2025 en raisons de la participation à des compétitions sportives des étudiants à l'étranger.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité attribue la subvention de 15 000 euros et approuve la convention,

Pour :24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Subvention association sportive pour 2025 2026

Monsieur le Président donne la parole au responsable de l'association. Il présente une subvention de fonctionnement de 85 000 euros au titre de l'année 2025 2026 au titre du soutien aux activités sportives des étudiants de l'établissement.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité attribue une subvention de 85 000 euros et approuve la convention annexée à la présente délibération.

Pour : 24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Convention de financement pour la rénovation de bâtiments

Le Président donne la parole au directeur général des services. Il présente un avenant à la convention de participation financière signée avec l'INSA Hauts-de-France ayant pour objet la rénovation du bâtiment Carpeaux, ayant pour finalité la participation de l'INSA Hauts-de-France à la rénovation des bâtiments Carpeaux et Claudin Lejeune 3 qu'il occupe.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité approuve la convention de financement annexée à la présente délibération.

Pour : 24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Convention de formation

Le Président donne la parole au directeur général des services. Il est demandé au conseil d'administration d'approuver la convention annexée à la présente délibération relative à la formation continue de cadres de santé.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité approuve la convention de formation annexée à la présente délibération.

Pour : 24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Demande d'aide européenne

Le Président donne la parole au porteur du projet. Elle présente une demande **une aide européenne de 280 150,38 euros** (deux cent quatre-vingts mille cent cinquante euros et trente huit centimes) pour un coût total de l'opération de 325 241, 67 euros pour l'opération intitulée « Une approche innovante de la pédagogie du soin associant art et culture et contribuant à la construction identitaire des étudiants ».

Le projet a pour but premier de lutter contre la précarité culturelle identifiée par les cadres de santé.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité, approuve la demande d'aide européenne selon le document annexé à la présente délibération.

Pour : 24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

rapport d'activité du service commun de la documentation

Madame la directrice du service commun de la documentation présente au conseil le rapport d'activité de l'année 2024 marquée par le démarrage d'une réflexion sur la réorganisation interne et le changement de système d'information documentaire.

Décision

Le conseil d'administration à la majorité adopte le rapport d'activité du service commun de la documentation relatif à l'année 2024.

Pour :24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Délégation de pouvoir

Le Président donne la parole au responsable du service des affaires juridiques.

Il est proposé au conseil de déléguer ses compétences au Président pour l'attribution de subvention à des associations d'un montant annuel apprécié sur l'année civile, inférieur à 23 000 euros.
Les crédits afférents doivent être inscrits au budget de l'année considérée.

Le Président rend compte une fois par semestre des actes pris en application de la présente délégation

Décision

Le conseil d'administration à la majorité adopte la délégation de pouvoir consentie au Président.

Pour :24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Compte rendu de le la délégation de pouvoir

Le Président donne la parole au responsable du service des affaires juridiques.

Il présente pour information du conseil des tableaux de synthèse des actes conclus par le président en application de la délégation de pouvoir que lui a consenti le conseil.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 17h00,

Le 22 septembre 2025

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

